

**Préavis n°8-2022 au Conseil intercommunal de l'ASICE**

**Budget parascolaire 2023**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis n°8-2022 relatif au budget parascolaire de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs (ASICE) pour l'année 2023, pour un total d'excédents de charges de **CHF 424'400.-** (quatre cent vingt-quatre mille quatre cents francs suisses).

**1. Contexte**

Selon ses statuts, l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) a pour but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des élèves des degrés 1P à 11S domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). Elle administre et met à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, les transports scolaires, ainsi que les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. De plus, elle gère et développe d'autres activités à caractère public et régional (service de santé, bibliothèque, etc.).

**2. Budget parascolaire**

Le budget parascolaire regroupe les coûts liés à la gestion administrative et financières des activités parascolaires de l'ASICE et de son personnel, en lien avec les cantines et la bibliothèque parascolaire intercommunale. Les coûts liés à la mise à disposition et à la gestion des locaux et du personnel en lien avec le Centre d'animation pour l'accueil des 7P à 11S y figurent également, l'accueil parascolaire 1P à 6P se faisant à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE), sous l'égide de l'Association pour l'entraide familiale et accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE).

Le budget parascolaire 2023 se monte à un total de **CHF 424'400.-**, soit une diminution de 9.4 % par rapport au budget parascolaire 2022.

<b>FINANCES ASICE - Partie parascolaire</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>BUDGETS</b>	710 Autorités et secrétariat parascolaire	7 250	8 500	8 500	5 500	7 000
	711 Comptabilité parascolaire	7 250	7 000	7 000	5 000	6 000
	712 Accueil parascolaire	22 000	97 100	276 633	319 500	303 900
	713 Bibliothèque parascolaire	31 500	40 000	40 000	57 000	53 500
	714 Cantine	51 200	77 200	105 600	81 600	54 000
	<b>TOTAL BUDGET [CHF]</b>	<b>119 200</b>	<b>229 800</b>	<b>437 733</b>	<b>468 600</b>	<b>424 400</b>
	<i>Effectif des élèves 7P-11S projeté au 30.06</i>	465	484	492	496	523
	<i>Coût estimatif de l'élève</i>	CHF 256	CHF 475	CHF 890	CHF 945	CHF 811
<b>COMPTES</b>	<b>TOTAL COMPTES [CHF]</b>	<b>108 221</b>	<b>180 036</b>	<b>323 784</b>		
	<i>Effectif des élèves 7P-11S au 31.10</i>	469	495	501		
	<i>Coût réel de l'élève</i>	CHF 231	CHF 364	CHF 646		

Tableau 1 : Evolution des comptes et budgets parascolaires entre 2019 et 2023

Selon les projections réalisées à fin juin 2022, l'EPS Cugy et environs accueillera 523 élèves de 7P à 11S domiciliés sur les 4 communes de l'ASICE en 2023 (27 de plus qu'en 2022), conduisant à un coût annuel de l'élève de CHF 811.-/an pour la partie parascolaire.

Les principales évolutions du budget parascolaire 2023 par rapport à l'année précédente s'expliquent de la manière suivante :

- *Centre d'animation* : après son ouverture en janvier 2021 et son installation au rez-de-chaussée du Collège du Motty en août de la même année, le Centre d'animation aura atteint son rythme de croisière dès la rentrée 2022. Fort de l'expérience depuis son ouverture, les frais liés aux animations et à la mobilité des jeunes ont été revus à la baisse (- CHF 8'800.- aux comptes n°712.3130.00 et n° 712.3662.00). L'équipe encadrante, composée d'une responsable et de deux animatrices socio-culturelles pour un taux d'occupation total de 164% annualisé, est au complet depuis le 1<sup>e</sup> août 2022. Elle sera secondée par un auxiliaire en charge des enfants à besoins particuliers ainsi que des inévitables remplacements en cas d'absence des titulaires.
- *Cantine* : selon les horaires 2022-2023 des classes secondaires 9-11S établis par la Direction de l'EPS Cugy et environs, une part plus importante d'élèves ne bénéficieront pas d'un temps suffisant pour rentrer chez eux à la pause de midi tous les jours. Cette situation, imputable à l'exiguïté des locaux du secteur secondaire, devrait se reproduire les prochaines années, jusqu'à ce que l'extension du Collège de La Combe soit en fonction. Les frais liés à l'achat des repas de la cantine ainsi qu'aux indemnités dues par l'ASICE en vertu de l'Article 30 alinéa d) de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), ont été adaptés en conséquence, tout comme la participation des parents aux repas et intendance.

Grâce à la prise en charge des élèves de 7-8P par le personnel du Centre d'animation sur la pause de midi, plutôt que par des auxiliaires, sur les sites de Froideville et au Collège du Motty, les charges salariales liées aux cantines ont pu être revues à la baisse (- CHF 30'000.- au compte 714.3010.00).

### 3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le Préavis n°8-2022 du 11 août 2022 relatif au budget parascolaire 2023 ;
- Oûi le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal de l'ASICE décide :

- D'approuver le budget parascolaire 2023 conformément au préavis n°8-2022 du 11 août 2022 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 11 août 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La présidente

La secrétaire

F. Roth

C. Bovay

Cugy, le 11.08.2022 / FRO

Municipale en charge du dossier : Frédérique Roth, Municipale de Cugy

Annexe : Budget parascolaire 2023